

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE RÈGLEMENTATION DU TRAFIC (L 12268)

ACG – 7 DÉCEMBRE 2020



POST TENEBRAS LUX

Département des infrastructures
Office cantonal des transports

09/12/2020 - Page 1

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Les différentes étapes du processus
- Le contenu de la loi et les implications pour les communes et l'OCT
- La gestion des chantiers : application, rôles et responsabilités
- Les enquêtes et aménagements : procédures
- Les ressources à votre disposition

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES #1

- > 2016-2017 discussions avec l'ACG et le DETA
- > fin 2017 **adoption par l'ACG, à l'unanimité, sauf abstentions**

- > 7.2.2018 dépôt du projet de loi au Grand Conseil
- > mars-avril 2018 **commission du Grand Conseil, adoption à l'unanimité**

- > **21.9.2018** **adoption loi par le Grand Conseil, aux extraits pour entrée en vigueur au 1.1.2019**

- > 5.11.2018 rencontre magistrat DI – bureau ACG pour différer l'entrée en vigueur de manière à pouvoir utiliser l'application chantiers

- > **20.12. 2018** **convention entre l'ACG et le DI pour différer l'entrée en vigueur au 1.1.20**

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES #2

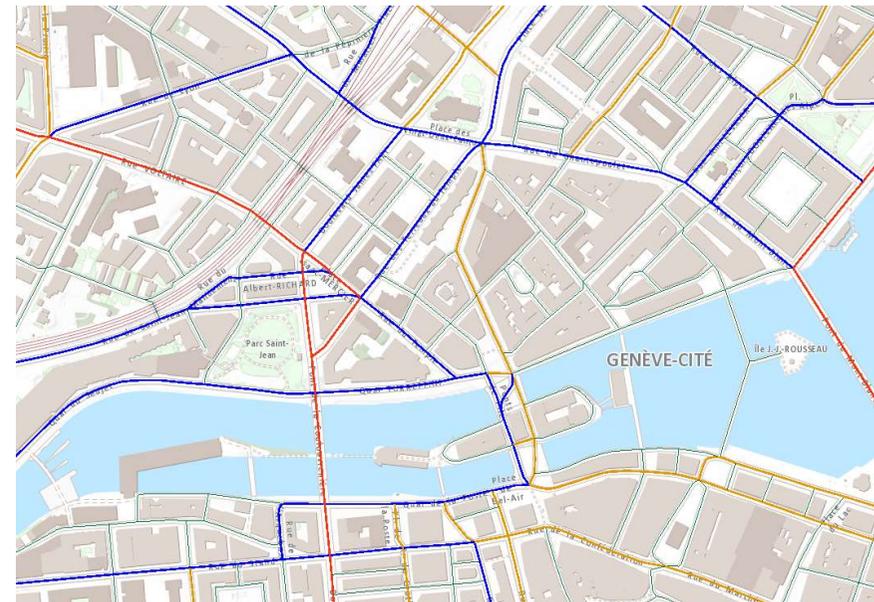
- > dès janvier 2019 développement application chantiers 1^{ère} phase
- > 7, 13, 14 mai
1, 8 octobre séances avec les communes sur procédures aménagements/enquêtes et chantiers
- > 3 déc. 2019 **avenant à la convention de 2018** pour entrée en vigueur au 1.1.21
- > 29 janvier 2020 adoption CE **règlement d'application de la loi** avec **arrêté réseau structurant** et mise en ligne couche SITG hiérarchie du réseau routier
- > fin août mise en service de l'application chantiers
- > sept.-oct. séances de **sensibilisation à la gestion des chantiers** (7), initialement prévues en mars-avril
- > oct-nov-déc séances **formation application chantiers** (6)

CONTENU DE LA LOI

> Contenu de la délégation :

- les **signaux prescriptifs**, notamment la réglementation du stationnement, l'interdiction de circuler, de tourner à droite/gauche;
- les **signaux d'indication prescriptifs**;
- la signalisation édictée en cas de **chantiers**;
- les **marquages**.

> Réseau concerné : le **réseau de quartier communal non-structurant**

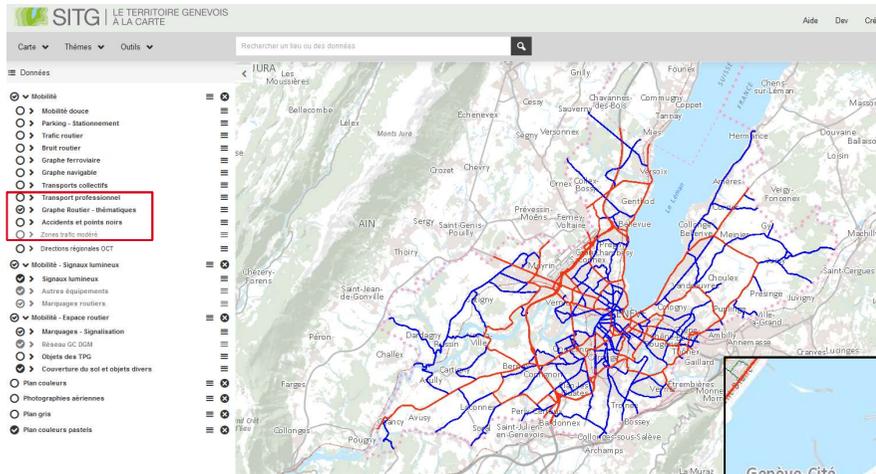


- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Réseau de quartier structurant
- Réseau de quartier

DISPONIBLE SUR LE SITG



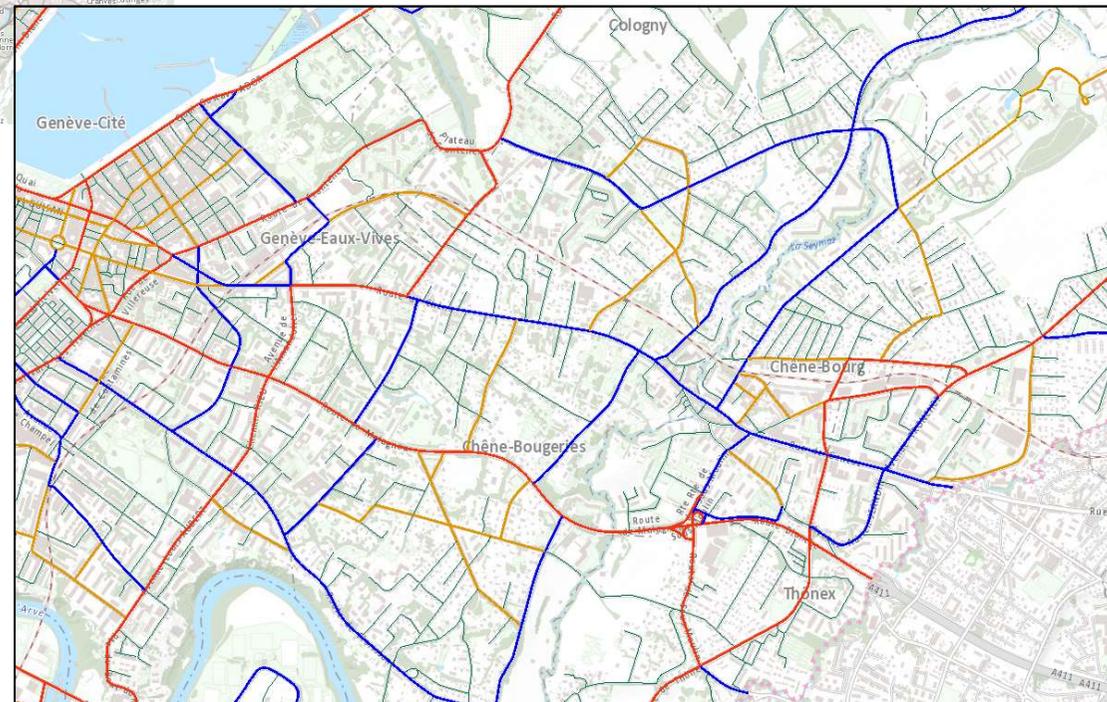
<https://ge.ch/sitg/cartes/interactives>



Mobilité | GeoMobilité

NB : il faut zoomer pour faire apparaître le réseau de quartier...

- Graphe Routier - thématiques**
- > Nom des rues
- > Carrefours
- > Sens de circulation
- > Classification routes (LRou)
- Hiérarchie réseau routier**
- > Hiérarchie (petite échelle)
- Hiérarchie (grande échelle)**
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Réseau de quartier structurant
- Réseau de quartier



DOMAINES DES NOUVELLES COMPÉTENCES

Réglementation trafic pérenne



Marquages



Chantiers



IMPLICATIONS DES NOUVELLES COMPÉTENCES

Pour les communes

- La rédaction des **enquêtes publiques**, la publication dans la FAO et la gestion des éventuelles observations formulées ;
- La prise **d'arrêtés**, la publication dans la FAO et le traitement des éventuels recours interjetés ;
- La gestion des **chantiers** et l'élaboration des directives et arrêtés liés

- la **consultation obligatoire pour préavis des divers départements compétents** (dont celui en charge de l'économie) et des organismes intéressés ;
- l'obtention d'un **préavis liant OCT favorable** pour les mesures impactant le schéma de circulation et le stationnement.
- La **consultation obligatoire de l'OCT** dans le cadre de projets pouvant impacter plusieurs communes à la fois;

- l'élaboration des **plans de marquages** et leur transmission à l'OCT;
- l'**obligation d'informer l'OCT** de tout arrêté entré en force afin que le sitg puisse être renseigné.

IMPLICATIONS DES NOUVELLES COMPÉTENCES

Pour l'office cantonal des transports

- > Refonte de l'**application chantiers** (pilotage OCSIN)
- > Organisation de **séances pour expliquer les processus** et transmettre les documents-type (enquête publique, arrêté, consultation, chantiers,...)
- > **Appui aux communes** par les collaborateurs OCT
- > **Helpdesk application chantiers**
- > rôles de **contrôle** et de **préavisur liant pour les arrêtés**

NB : l'OCT ne préavisera plus les autorisations de construire sur le réseau routier de quartier

LES RESPONSABILITÉS

Sur l'ensemble des décisions sur le réseau routier (arrêtés, aménagements, chantiers) relevant de leur compétence :

- > Les **collaborateurs des communes (ou le mandataire)** risquent des **poursuites pénales** à titre individuel si un lien de causalité peut être établi entre une signalisation inadéquate/une absence de signalisation/une omission de surveiller et une lésion ou une atteinte à l'intégrité ou à la vie (art. 117/125 CP).
- > Les **collectivités** risquent des **poursuites civiles** au cas où un lien de causalité peut être démontré entre l'inadéquation/ l'absence d'une signalisation/ une omission de surveiller et des dommages matériels (art. 2 LREC) avec possibilité pour la collectivité d'exercer une action récursoire contre le collaborateur concerné (art. 3 LREC) seulement en cas de faute grave.
- > L'**OCT** peut également être poursuivie, au titre de son **devoir de surveillance** sur la signalisation édictée et mise en place/retirée, si celui-ci avait fait défaut.
- > Le Tribunal fédéral a précisé que **l'intensité et la fréquence des contrôles** que l'autorité doit exercer ne sont pas prescrites de manière abstraite dans les réglementations et qu'elles dépendent des circonstances du cas d'espèce, comme l'importance, la complexité, la durée du chantier et l'évolution de ce dernier requérant des adaptations, ainsi que les risques inhérents au chantier, y compris ceux liés à d'éventuels actes de vandalisme, vols ou d'endommagements de la signalisation mise en place.

CHANTIERS



L'APPLICATION CHANTIERS

<https://ge.ch/tergechadopu>

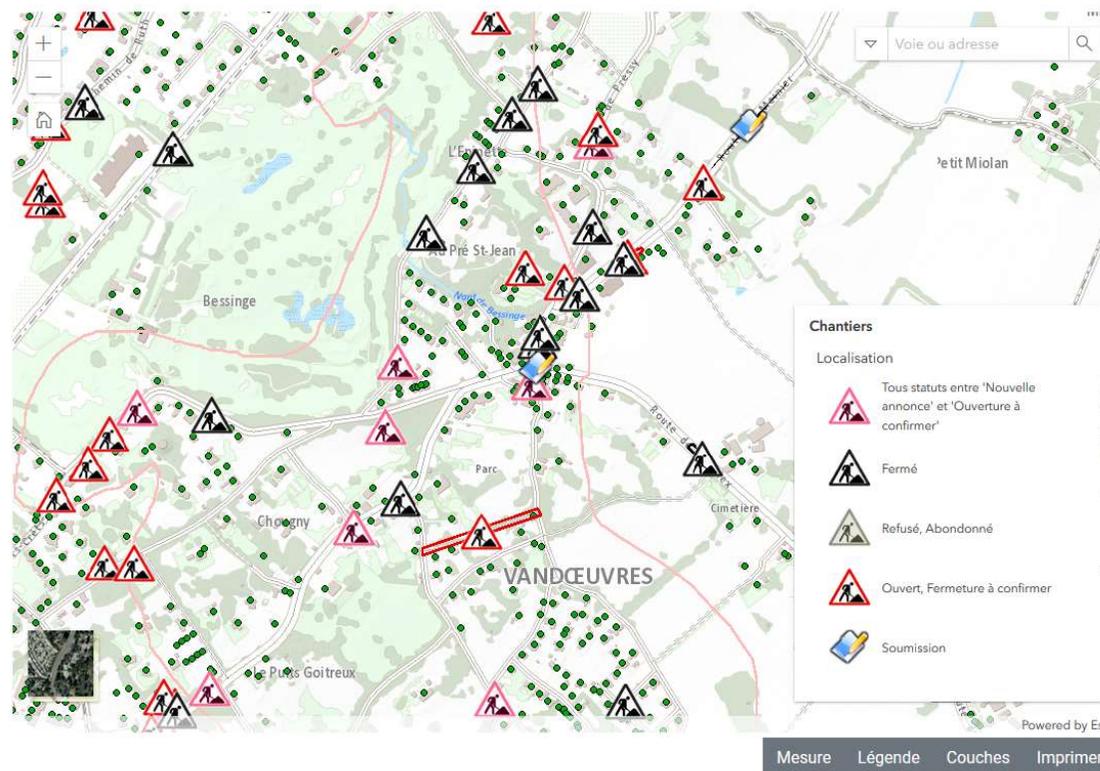
*mise en ligne le 11 janvier 2021
pour les communes*

Principal	Número	<input type="text"/>	Chantier/Soumission	<input type="text"/>
	Statut	<input type="text"/>	Inclure les demandes archivées	<input type="checkbox"/>
Inspecteur	Responsable	<input type="text"/>		
Requérant	Entreprise/Service	<input type="text"/>	Nom	<input type="text"/>
Annonce	Adresse	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
	Date début du	<input type="text"/>	Date début au	<input type="text"/>
	Date fin du	<input type="text"/>	Date fin au	<input type="text"/>
	Perturbation	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		

Liste des résultats (2703)

Número	Adresse	Entreprise / Service	chant / soum	Statut	Date début	Durée	Date fin	Inspecteur
90446	Route de Cugny 60, 1257 La Croix-de-Rozon	Plasio SA	Chantier	Attribuer un inspecteur	07.12.2020	3	09.12.2020	
90445	Route de Chêne 54, 1208 Genève	SPIE MTS SA	Chantier	Attribuer un inspecteur	03.12.2020	1	03.12.2020	
90444	Chemin de l'Épenotaz 2, 1233 Bernex	EDIFEA	Soumission	Attribuer un inspecteur	30.11.2020	500	13.04.2022	
90443	Chemin de Coutrée 15, 1223 Cologny	RAMPINI CONSTRUCTION	Chantier	Attribuer un inspecteur	08.12.2020	10	17.12.2020	

Carte



L'ÉCRAN D'ACCUEIL DE L'APPLICATION

rôle : **coordinateur**

 République et canton de Genève

Accueil Nouveau Recherche Actions

Raccourcis

- Toutes les annonces
- Changer un rendez-vous
- Modifier inspecteur
- Modifier un requérant

Mes travaux en cours

- Attribuer inspecteur (27)
- Prendre un rendez-vous (3)

Numéro	Adresse	Entreprise / Service	chant / soum	Statut	Date début	Durée	Date fin	Inspecteur	Date rendez-vous et heure
90171	Route de Chancy 330, 1233 Bernex	Topomat technologies SA	Chantier	Attribuer un inspecteur	26.05.2021	23	17.06.2021		

rôle : **technicien - inspecteur**

 République et canton de Genève

Accueil Recherche Actions

Raccourcis

- Modifier directives
- Toutes les annonces
- Modifier inspecteur
- Modifier un requérant

Mes travaux en cours

- Décider si rendez-vous (1)
- Donner directives
- Saisir un contrôle

Numéro	Adresse	Entreprise / Service	chant / soum	Statut	Date début	Durée	Date fin	Inspecteur	Date rendez-vous et heure
90126	Route de l'Etraz 124, 1290 Versoix	OCT	Chantier	Décider si RDV OCT	27.11.2020	10	06.12.2020	Inspecteur Test	

" application intuitive, ergonomique, pratique, fluide, très opérationnelle ..."

*Retour des collaborateurs ayant participé aux séances de test sur l'application
(communes de Bernex, Collonge-Bellerive, Thônex, Satigny, Ville de Genève)*

LES RÔLES ET ACTIONS

Requérant	Coordinateur	Technicien/Inspecteur
Fait l'annonce de chantier ou de soumission		
	Attribue le chantier ou la soumission au technicien	
		Décide si un rendez-vous est nécessaire
	Organise le rendez-vous sur place ou au bureau	
		Donne la directive et rédige l'arrêté de chantier
Confirme ou reporte le début du chantier		
		Fait des contrôles ponctuellement
	Modifie le technicien ou le requérant resp. du chantier	
Confirme ou prolonge la fin du chantier		

LES RÔLES

- Les collaborateurs des communes utilisent leur **compte e-demarche communal** pour entrer sur l'application, soit pour être **coordinateur**, soit pour être **technicien** (ou les deux)
- Un collaborateur d'un **bureau d'études** peut jouer le rôle du technicien communal pour **une ou plusieurs communes** afin d'émettre les directives. Il utilise son **compte e-demarches** pour se connecter. Il peut également assumer certains aspects du rôle de coordinateur sauf l'attribution du chantier
- Un bureau d'études ne peut pas être mandaté par l'entreprise en charge du chantier et émettre des directives pour ce chantier
- La personne qui établit la directive est celle qui signe la directive.
- La personne qui signe un arrêté de chantier peut être différente du technicien

LES RESPONSABILITÉS DES DIRECTIVES DE CHANTIER

La directive de chantier a force obligatoire

Contrôles :

Par **la commune** et par
l'office cantonal des
transports.



Mise en application :

Par la personne titulaire de la
directive de chantier émise par **la
commune**.

Par toute personne travaillant sur le
chantier concerné.

Responsabilités :

de **la commune** quant à la légalité du
dispositif prescrit.

de la personne titulaire de la directive
quant à son application.

de toute personne travaillant sur le
chantier concerné quant à son
application.

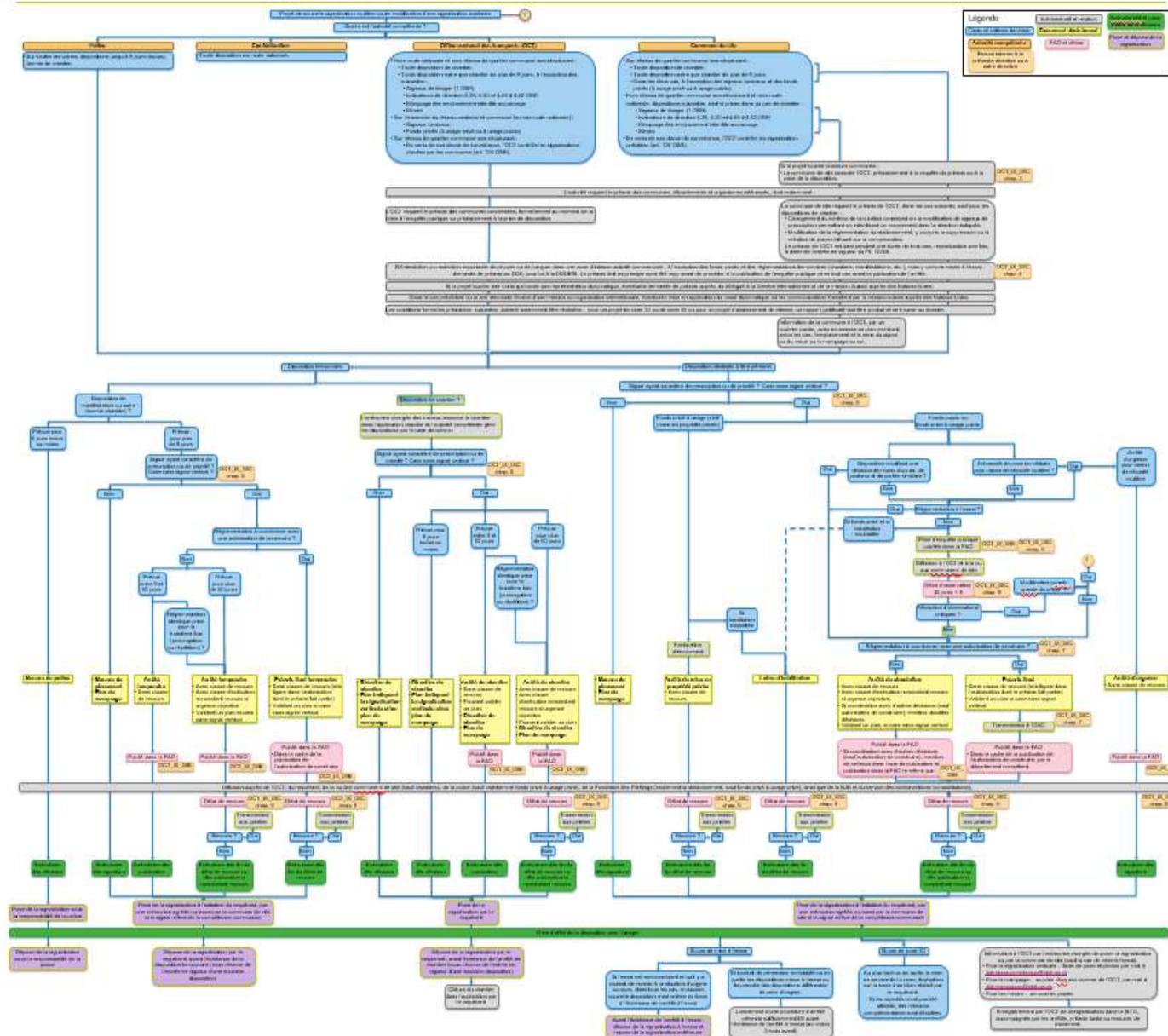
LES RÉGLEMENTATIONS DE TRAFIC PÉRENNES



PROCESSUS DE RÉGLEMENTATION DU TRAFIC

- La procédure dépend à la fois de lois fédérales (notamment LCR, OSR) et de lois cantonales (notamment LaLCR et RaLCR)
- La procédure définie par les lois est décrite sous la forme d'un logigramme
- Importance du bon respect de cette procédure et de ses étapes. Toute erreur dans la procédure est susceptible de constituer un argument de recours qu'un citoyen/une association pourrait faire valoir devant les instances judiciaires.
- En cas de questions, la porte d'entrée à l'OCT est le technicien qui s'occupe de votre commune.

LE LOGIGRAMME DES PROCÉDURES



LES RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION



- Ar essai Sens unique 4.08 2.02 Handicapés 5.14 4.17.pdf
- Ar Modif un an préav liant 2.63.pdf
- Ar ordi Chemin piétons 2.61 Sens unique contresens cyclable 4.08.01 Oblique gauche droite 2.37 2.38 Voie sans nom.pdf
- Ar ordi Impasse.pdf
- Ar ordi Interdiction générale de circuler 2.01.pdf
- Ar ordi Limitation durée stationnement 4h disque 4.18.pdf
- Ar ordi Oblique avec exceptions 2.38 Impasse avec exception 4.09.1.pdf
- Ar ordi Parcage contre paiement Parcomètre 4.20 Abrogation.pdf
- Ar ordi Piste cyclable chemin pour piétons sans nom 2.63.1 2.60.1.pdf
- Ar ordi Stationnement zone bleue 4.18.pdf
- Ar ordi Stop 3.01.pdf
- Ar ordi Vitesse 2.30 2.53.pdf
- Ar ordi zone macaron 2.59.1.pdf
- Ar tempo manifestation moins de 60 jours.pdf
- Ar Urgence 60 jours suivi pérenne Nonobstant recours Vitesse 2.30 2.53.pdf
- Arr essai modif.pdf
- Ar ordi Dérog interd parquer 5.11.pdf
- Préa Abrogation.pdf
- Préa Sens unique 4.08 2.02.pdf
- Préa zone 30 2.59.1 zone piétonne 2.59.3.pdf

LES DOCUMENTS À DISPOSITION

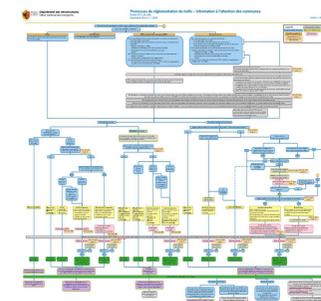
- Tous les documents présentés en séances en 2019 ont été mis à disposition sur le site du SIACG

- Les logigrammes ont été imprimés par l'OCT en A0 et étaient à disposition des communes le désirant. Des exemplaires sont encore disponibles.

- Les présentations des séances de sensibilisation à la signalisation des chantiers ont été transmis début novembre 2020 par mail à tous les participants.

À partir du 14 décembre 2020, tous les documents vont être regroupés sur un guichet technique OCT

www.ge.ch/parcourir/mobilite/guichet-technique



- Ar esse Sens unique 4.08 2.02 Handicapés 5.14 4.17.pdf
- Ar Modif un an prélev liant 2.63.pdf
- Ar ordi Chemin piétons 2.61 Sens unique contresens cyclable 4.08.01 Oblique gauche droite 2.37 2.38 Voie sens nom.pdf
- Ar ordi Impasse.pdf
- Ar ordi Interdiction générale de circuler 3.01.pdf
- Ar ordi Limitation durée stationnement 4h disque 4.18.pdf
- Ar ordi Oblique avec exceptions 2.38 Impasse avec exception 4.09.1.pdf
- Ar ordi Parcage contre paiement Parcومتر 4.20 Abrogation.pdf
- Ar ordi Prise cyclable chemin pour piétons sans nom 2.63.1 2.60.1.pdf
- Ar ordi Stop 3.01.pdf
- Ar ordi Vitesse 2.30 2.53.pdf
- Ar ordi zone macaron 2.59.1.pdf
- Ar tempo manifestation moins de 60 jours.pdf
- Ar Urgence 60 jours suivi pérenne Nonobstant recours Vitesse 2.30 2.53.pdf
- Ar essai modifi.pdf
- Ar ordi Dérog interd parking 5.11.pdf
- Préa Abrogation.pdf
- Préa Sens unique 4.08 2.02.pdf
- Préa zone 30 2.59.1 zone piétonne 2.59.3.pdf



STRUCTURE DE L'ONGLET "GUICHET TECHNIQUE"



ge.ch



Accueil

A votre service

Aides financières, argent et impôts

Arriver à Genève, s'installer, partir

Construire et se loger

Ecoles et formations

Emploi, travail, chômage

Entreprises

Etat civil et droits civiques

Mobilité

Police, sécurité et règlement des conflits

Santé, soins et handicaps

Territoire et environnement

Vivre dans le canton

Mobilité

Futur conducteur

Permis de conduire, rendez-vous pour un examen...

Navigation

Immatriculation, permis, amarrage...

Permis de conduire

Duplicata, permis international...

Transports et chauffeurs professionnels

Chauffeurs de taxis et de véhicules de transport avec chauffeur...

Véhicules

Commande ou duplicata de plaques d'immatriculation, payer une amende...

Guichet technique

(réglementation trafic pour les communes, ...)

Guichet technique

Réglementation de trafic pour les communes

● Conditions générales

● Traduction

● Annuaire

● Intranet Etat



STRUCTURE DU LIVRET "RÉGLEMENTATION DE TRAFIC POUR LES COMMUNES



ge.ch



Accueil ● Mobilité ● Guichet technique

Réglementation de trafic pour les communes

1. L'essentiel en bref

2. Processus de réglementation du trafic

3. Réseau structurant

4. Chantiers

5. Modèles et exemples

6. Informations aux usagers

1. L'essentiel en bref

Présentation du contexte et des nouveaux enjeux

DOCUMENTS SOUS FORME DE PUBLICATION

➤ Les documents suivants sont générés sous forme de "publication" et intégrés dans les sous menus du livret

- 1. L'essentiel en bref:

-  20190507 transfert de compétences.pdf

-  20191001 transfert de compétences_chantiers.pdf

- 2. Processus de réglementation du trafic

-  OCT_IX_09A Processus réglementation trafic pour communes.pptx

-  OCT_IX_09B Publication FAO pour communes.pptx

-  OCT_IX_09C Processus réglementation trafic pour communes.docx

-  liste des voies du reseau de quartier communal structurant_20191211.pdf

-  reseau structurant quartier canton.pdf

-  sensibilisation_signal_chantier_mod_1_bases_legale_diff_VL_2.01_2020.pdf

-  sensibilisation_signal_chantier_mod_2_signalisation_routiere_diff_VL_2.01_2020.pdf

-  sensibilisation_signal_chantier_mod_3_signalisation_et_balisage_chantiers_diff_VL_2.01_2020.pdf

-  sensibilisation_signal_chantier_mod_4_usagers_de_la_route_diff_VL_2.01_2020.pdf

DOCUMENTS SOUS FORME DE PUBLICATION

> LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT GÉNÉRÉS SOUS FORME DE "PUBLICATION" ET INTÉGRÉS DANS LES SOUS MENUS DU LIVRET

■ 5. Modèles et exemples

Modèles

-  Arrêté_Manifestation.docx
-  Arrêté_Ordinaire.docx
-  Demande de publication - Arrêté de réglementation du trafic.oft
-  Demande de publication - Enquête publique de réglementation du trafic.oft
-  Préavis DDE.docx
-  Préavis_Liant_Sur_Autor_Construire.docx
-  Rapport_Explicatif_Communal.docx

Exemples

-  Ar essai Sens unique 4.08 2.02 Handicapés 5.14 4.17.pdf
-  Ar Modif un an préav liant 2.63.pdf
-  Ar ordi Chemin piétons 2.61 Sens unique contresens cyclable 4.08.01 Obliquer gauche droite 2.37 2.38 Voie sans nom.pdf
-  Ar ordi Impasse.pdf
-  Ar ordi Interdiction générale de circuler 2.01.pdf
-  Ar ordi Limitation durée stationnement 4h disque 4.18.pdf
-  Ar ordi Obliquer avec exceptions 2.38 Impasse avec exception 4.09.1.pdf
-  Ar ordi Parcage contre paiement Parcomètre 4.20 Abrogation.pdf
-  Ar ordi Piste cyclable chemin pour piétons sans nom 2.63.1 2.60.1.pdf
-  Ar ordi Stationnement zone bleue 4.18.pdf
-  Ar ordi Stop 3.01.pdf
-  Ar ordi Vitesse 2.30 2.53.pdf
-  Ar ordi zone macaron 2.59.1.pdf
-  Ar tempo manifestation moins de 60 jours.pdf
-  Ar Urgence 60 jours suivi pérenne Nonobstant recours Vitesse 2.30 2.53.pdf
-  Arr essai modif.pdf
-  Arr ordi Dérog interd parquer 5.11.pdf
-  Préa Abrogation.pdf
-  Préa Sens unique 4.08 2.02.pdf
-  Préa zone 30 2.59.1 zone piétonne 2.59.3.pdf

ACCOMPAGNEMENT

- > Pour l'**application chantiers**, une *hot line* dédiée pendant 6 mois avec également une adresse mail spécifique (prise en main de l'application, gestion des comptes, etc.)
oct-application-chantiers@etat.ge.ch
- > Pour les **mesures chantiers**, les techniciens chantiers du **service technique OCT** peuvent vous renseigner pour des échanges d'expériences
- > Pour les **enquêtes, arrêtés et aménagements**, les **directions régionales OCT** sont votre porte d'entrée pour des échanges d'expérience et conseils.



- > **A disposition pour toute question**

- > **Merci de votre attention**

Gérard Widmer
Directeur
Office cantonal des transports
gerard.widmer@etat.ge.ch
tél. +41 22 546 78 32